

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**21 DECEMBRE 2017**

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBART, Georges BRUN, Jean-Louis DONADEY.

**Représenté:**

Nathalie JACQUOT par Isabelle LOMBARD, Jean-Marie EMERIC par Jean-Paul RAPUC, Jean-Charles GUIRAN par Colette FGABRON, Jean-Jacques ALBERT par Éric BARALE, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 14 décembre 2017 par courrier à leur domicile.

**Demande de modification de l'ordre du jour :**

**\* Ajout d'une décision supplémentaire**

- Acquisition des lots 4 et 5 de l'immeuble 38 rue Droite

**\* Retrait de deux décisions**

- Tarification de la taxe de séjour
- Création de la régie taxe de séjour

**\* Report d'une décision**

- Promesse de vente USBTP

➤ Approuvées à l'unanimité

**Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 13 octobre 2017**

➤ Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

## Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal individuel 810 du 19/10/2017 : Convention d'assistance et de conseil pour toutes questions relevant de l'urbanisme avec la Sarl Archi & Partners International représentée par M. Dan COSTA-FORU

Arrêté Municipal individuel 811 du 20/10/2017 : Marché de travaux pour la construction d'une extension au cabinet médical d'Auron – Lot N° 4, avec la Sarl FERAUD et GIBELLIN.

Arrêté Municipal individuel 813 du 26/10/2017 : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de remplissage du plan d'eau du camping avec TPF INGENIERIE.

Arrêté Municipal individuel 814 du 31/10/2017 : Avenant N°1 au marché de travaux pour la restructuration et la rénovation de la salle des fêtes - Lot 3, avec la Sarl Travaux Bâtiments Techniques 06.

Arrêté Municipal individuel 816 du 31/10/2017 : Marché de prestations de service Festival de l'Humour avec la Sté NM EVENTS.

Arrêté Municipal individuel 818 du 03/11/2017 : Convention d'occupation précaire du local galerie « la Ruade » à Auron à M. Benoit GRENIER du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2019.

Arrêté Municipal individuel 821 du 07/11/2017 : Avenant N°1 au marché de travaux pour la restructuration et la rénovation de la salle des fêtes - Lot 4, avec l'entreprise EUROPE'ELEC.

Arrêté Municipal individuel 822 du 10/11/2017 : Avenant N°1 au marché de travaux pour la construction d'une extension du cabinet médical d'Auron - Lot 3, avec l'entreprise TECHNIDECO.

Arrêté Municipal individuel 827 du 21/11/2017 : Avenant N°1 au marché de travaux pour l'aménagement de toilettes publiques avec l'EIRL CHEMIN BAT.

Arrêté Municipal individuel 846 du 08/12/2017 : Convention d'occupation précaire du local discothèque « le Dandy » à Auron à M. Fabien PLANETTA du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 octobre 2019.

Arrêté Municipal individuel 848 du 13/12/2017 : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité des locaux de la mairie ouverts au public avec le groupement J-P SAUVAN et INGEROP.

### **356/ Régime indemnitaire (RIFSEEP)**

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune de Saint Etienne de Tinée, conformément au principe de parité avec les services de l'État tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instaurer ce régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **357/ Actualisation du tableau des effectifs**

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 15 décembre 2017 et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la suppression de plusieurs postes suite aux différentes mutations et départs en retraite survenus en 2017.

### **358/ Décision modificative N°5 - Budget général 2017**

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget primitif 2017 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

#### **Section de Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 011 : Charges à caractère général	50 000,00 €
Article 673 : Titres annulés	70 000,00 €
Article 678 : Autres charges exceptionnelles	- 120 000,00 €

#### **Section d'Investissement – Dépenses**

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	- 94 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	79 000,00 €
Chapitre 23: Immobilisation en cours	15 000,00 €

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **359/ Mandat spécial déplacement à Paris**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide la prise en charge par la Commune des frais de déplacement (transports) liés à la participation du Maire et de son adjoint à l'inauguration de la Maison de la Métropole à Paris qui s'est déroulée le 14 novembre 2017.

### **360/ Frais de représentation du Maire**

En application de l'article L 2123-9 du CGCT, Madame le Maire pourra être remboursée, sur présentation de justificatifs, des frais qu'elle aura préalablement engagés lors des réunions de représentation de la commune dans la limite de 2000 € pour l'année 2018.

### **361/ Subvention Collège Jean Franco – Voyage à Édimbourg**

A l'unanimité des membres présents et représentés, est approuvé l'octroi d'une subvention de 1000 € au Collège Jean Franco afin de contribuer au financement du projet de voyage à Édimbourg du 16 au 20 mai 2018 des deux classes de 3<sup>ème</sup>.

### **362/ Demande de subvention à la CAF pour les Eterlous et le foyer des adolescents**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'aide financière de la CAF pour le projet d'acquisition d'un logiciel de gestion et de facturation famille, d'un matériel de pointage pour les familles et de mobilier pour les Eterlous et le foyer des adolescents.

### **363/ Amélioration de l'éclairage de l'Église**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'aide du Conseil Départemental pour l'amélioration de l'éclairage de l'église du village.

### **364/ Couverture de la piscine d'Auron**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention), approuve les demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la couverture de la piscine d'AURON.

**365/ Création de la Halte-Garderie « les Marmottes »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'aide de la CAF pour le projet de création de la Halte-Garderie « Les Marmottes » à Auron.

**366/ Défrichage des parcelles communales – Centrale Hydroélectrique de l'Ardon**

Dans le cadre de la réalisation de la centrale hydroélectrique de l'Ardon, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la société CH Ardon représentée par son gérant Monsieur Jérôme BILLEREY à déposer une demande de défrichage des parcelles communales M2, M8 et M14.

**367/ Acquisition foncière parcelle S 892**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée S 892 d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> sise au hameau de Roya, propriété de l'indivision AGNESE et MALLE'T, pour régularisation de l'accès au cimetière.

**368/ Acquisition foncière des lots 4 et 5 parcelle N 1017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition des lots 4 et 5 de la parcelle cadastrée N 1017 d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> sise au 38 rue Droite, propriété de Mme OPLINGER Mireille.

ETAT CIVIL

Le Maire,

  
Colette FABRON

